

**Thème : relations avec les familles****Exposé du cas**

Les programmes de mathématiques de lycée préconisent l'intégration des techniques d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) dans les différentes composantes de l'activité mathématique.

Vous avez proposé à vos élèves un devoir à la maison dont une partie nécessite un recours au tableur. Vous leur avez demandé de vous transmettre la feuille de calcul qu'ils ont réalisée à une adresse électronique que vous leur avez indiquée.

Des parents vous signifient qu'il n'est pas question que leur enfant vous transmette ainsi le devoir demandé, au prétexte d'une communication par internet.

**Question**

Comment réagissez-vous face à cette situation et comment comptez-vous répondre ?

**Documentation fournie avec le sujet**

*Document 1 : extrait du préambule du programme de mathématiques de la classe de seconde, juin 2009*

Utilisation d'outils logiciels.

L'utilisation de logiciels (calculatrice ou ordinateur), d'outils de visualisation et de représentation, de calcul (numérique ou formel), de simulation, de programmation développe la possibilité d'expérimenter, ouvre largement la dialectique entre l'observation et la démonstration et change profondément la nature de l'enseignement. L'utilisation régulière de ces outils peut intervenir selon trois modalités :

- par le professeur, en classe, avec un dispositif de visualisation collective adapté ;
- par les élèves, sous forme de travaux pratiques de mathématiques ;
- dans le cadre du travail personnel des élèves hors du temps de classe (par exemple au CDI ou à un autre point d'accès au réseau local).

*Document 2 : extrait du rapport de l'inspection générale sur la place et le rôle des parents à l'école, octobre 2006.*

[...] En effet, les difficultés du dialogue et les réticences des enseignants à rencontrer les parents sur le seul terrain qui pourtant intéresse véritablement ceux-ci, à savoir le domaine pédagogique, pourront être surmontés dans le cadre d'un projet qui, en rupture avec ce qu'on dit être la culture dominante de l'école et des enseignants vise à instaurer une culture de l'ouverture, de la confiance et du dialogue avec les parents d'élèves.

Les familles, rappelons-le, sont en droit de disposer de toute l'information possible sur la classe que fréquente leur enfant : objectifs, programmes, méthodes (y compris celles de l'enseignant). Il faut aussi clarifier les attentes des enseignants vis-à-vis des parents, leur préciser les modalités de suivi du travail des élèves, les formes d'alerte et de signalement des difficultés pédagogiques, bref répondre à toutes les questions que se pose légitimement la famille. Ceci permettra en retour d'être au clair sur les limites des sujets de débat, et d'éviter les interférences ou empiètements sur le champ professionnel de l'enseignant, dont la liberté pédagogique, dans notre système éducatif, n'a pas à être questionnée par les parents d'élèves.